

## difficulté de compréhension d'un texte

Par **rayane99**, le **06/04/2020** à **20:48**

Bonjour, comme mon titre l'énonce j'ai besoin d'aide pour comprendre un texte. Le voici ci-dessous:

Commentez ce texte de Jean Foyer, extrait de son article intitulé « Pour la suppression du Conseil constitutionnel » (Revue administrative, 1998, 51e Année, No. 301 p. 97).

« La mode des juridictions (ou quasi-juridictions) constitutionnelles est née après la première guerre mondiale. Certes, depuis plus d'un siècle, la Cour suprême des États-Unis s'était arrogé le pouvoir de connaître incidemment de la constitutionnalité d'une loi invoquée par une partie au soutien d'une prétention. Mais la République autrichienne semble avoir institué, la première, un tribunal constitutionnel, sorti du cerveau du juriste théoricien Hans Kelsen. Bien évidemment, les juristes d'autres pays se pâmèrent d'admiration : quel progrès de l'État de droit ! Des juges recevaient la mission de brider un législateur même procédant du suffrage universel ».

J'ai essayé de dégager un plan mais je ne suis pas sûr d'avoir bien compris:

I. Apport des États-Unis

A. droit de saisine large de la juridiction constitutionnelle

B. élaboration et vote de la constitution

II. Apport de l'Autriche et de Hans Kelsen

A. droit de saisine restreint de la juridiction constitutionnelle

B. élaboration et vote de la constitution

Merci aux personnes qui essaieront de m'expliquer le texte, cordialement.

Par **sqnlien**, le **12/04/2021** à **23:32**

As-tu eu une réponse depuis ? J'ai le même extrait à commenter et je ne comprends pas la phrase portant sur les États-Unis

Par **x-ray**, le **13/04/2021** à **12:17**

Bonjour à vous deux,

Le texte ne porte pas vraiment sur qui a apporté quoi. C'est surtout les dernières phrases qui comptent : progrès de l'Etat de droit, ou un juge qui bride un législateur issu du suffrage universel ?

Ca vous éclaire ?

Par **x-ray**, le **15/04/2021** à **18:34**

Plus personne ?